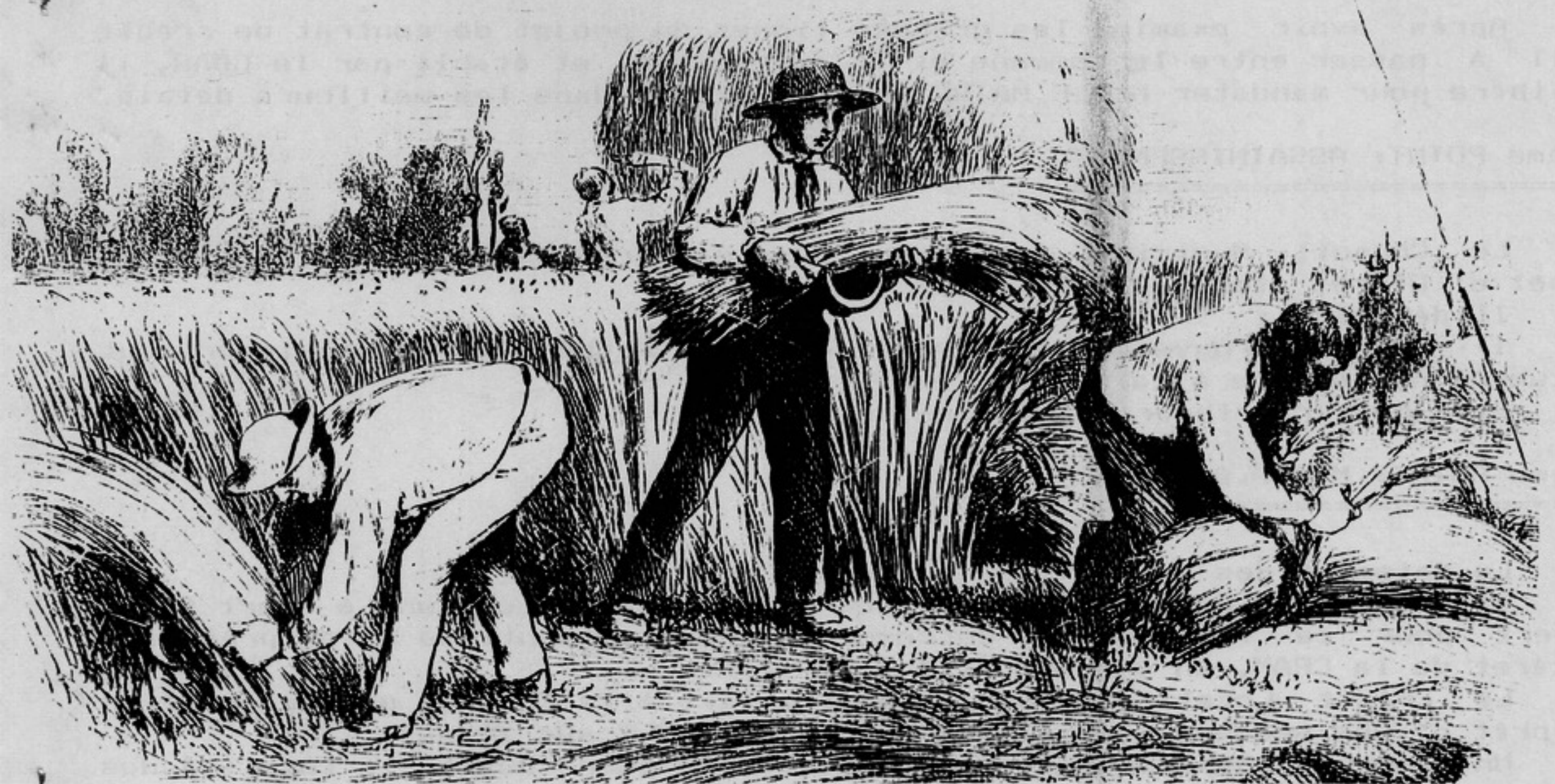


ECHOS DE L'HUIÏ



**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



La moisson (gravure de Lambert, 1875).

- ÉTÉ 91 -

CONSEIL MUNICIPAL :

#####

séance du 09 AVRIL 1991.

=====

EXCUSÉS: MRS Fournier Henri et Vuillerod Jean.

PRÉSENTS: 13.

1^{er} POINT: P.O.S.

=====

Après un rappel de l' historique du dossier et des principaux éléments de son contenu: objectifs, zonage, règlement d' urbanisme, annexes sanitaires, servitudes, emplacements réservés, recommandations architecturales ...

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer par délibération sur la version définitive du P.O.S.

Il l' approuve par 12 voix pour et 1 abstension.

Après les procédures légales de publicité, le P.O.S deviendra opérationnel.

Ce document est à la disposition du public, aux heures d' ouverture de la Mairie, et il est vivement conseillé de le consulter avant toute demande de permis de construire notamment.

2^{ème} POINT: ATELIER RELAIS.

=====

Le Conseil Municipal prend connaissance de l' état d' avancement du dossier d' expertise suite aux dégats provoqués par les chutes de neige.

Après avoir examiné les grandes lignes du projet de contrat de crédit bail à passer entre la commune et l' entreprise, et établi par le CDAR, il délibère pour mandater Mr LE MAIRE pour le signer dans les meilleurs délais.

3^{ème} POINT: ASSAINISSEMENT.

=====

Le Conseil Municipal est informé des différentes pièces du dossier d' Appel d' Offres établi par la D.D.E .

Il délibère :

1) - pour approuver ce dossier et mandater Mr LE MAIRE pour signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

2) - pour rétribuer la mission de la D.D.E

4^{ème} POINT: M.A.P.A:

=====

Le paiement des travaux de construction s' achève.

Il convient donc maintenant de convertir l' emprunt à court terme ouvert pour ce financement, en complément des subventions et du prêt sans intérêt de la CRAM, en un emprunt à long terme.

Le Crédit Local de France (CDC) a fait à la Commune une proposition de prêt d' une somme de 6 Millions de Francs à 7 % sur 20 ans.

Un emprunt complémentaire sera nécessaire pour couvrir la totalité des frais, dès que le montant définitif du coût de la construction sera établi.

Vu les conditions avantageuses de cette proposition, le Conseil Municipal délibère pour autoriser MR LE MAIRE à souscrire cet emprunt.

5 ème POINT: AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE ST MARTIN.

L'ouverture de la MAPA amène une augmentation de la circulation automobile et piétonnière entre ce lieu et le bourg et le CD 10.

L'étranglement et le carrefour entre les propriétés ROUX et VALLOT font de cette zone un endroit dangereux où il faut ralentir la vitesse et renforcer la signalisation.

Après discussion de diverses propositions dont celles présentées par la D.D.E, il est envisagé:

- la pose de 3 panneaux "ralentir-piétons".

- l'implantation d'un stop au carrefour, sur l'axe Lhuis/St Martin, dans le sens de la montée.

Cette proposition sera revue avec la D.D.E.

6 ème POINT: COURRIERS DIVERS:

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de MR LE RECEVEUR pour une modification des horaires du bureau de poste afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs:

Chaque jour de la semaine: 9 h / 12 h 30 et 14 h 30 / 17 h.

Le samedi matin : 9 h / 12 h.

Le Conseil Municipal prend acte d'une lettre de la FCPE (Parents d'élèves) des établissements scolaires de BELLEY concernant l'organisation du ramassage scolaire.

L'implantation d'abris-bus paraît difficile car il en faudrait soit un grand nombre, soit regrouper pour les limiter les points d'attente.

Il renouvelle à ce sujet, et avec insistance avec l'ouverture de la "Route touristique du Bugey", son exigence de voir le four d'Ansolin libéré (occupation et accès) de toute présence de véhicules privés.

Le Conseil Municipal s'organise pour la vente des brioches au profit de l'ADAPEI le samedi 4 et dimanche 5 MAI .

Le Conseil Municipal délibère pour la mise en affouage de 5 lots supplémentaires sur de nouvelles coupes de façon à ce que tous les demandeurs soient servis. (18 + 5 = 23 affouagistes.)

Il prend acte que les travaux d'entretien de la forêt prévus au budget 91 sont repoussés d'un an par l'O.N.F.

Il prend connaissance d'un courrier du Président du Conseil Régional, en réponse à une demande d'aide formulée suite à la tempête de neige de décembre 90. Celui-ci indique que l'aide du Conseil Régional viendrait en complément de celle du Conseil Général, elle même tributaire de la participation de l'Etat qui n'a toujours pris aucune décision à ce sujet, si ce n'est de facturer aux communes l'aide fournie pendant cette période.

Lors de sa prochaine séance, le Conseil débattrait des statuts du futur district et de l'adhésion de la commune à celui-ci.

COLLECTE DU VERRE:

Depuis 1984 , 72 TONNES de verre ont été collectées sur la commune de LHUIS dont 12 TONNES en 1990 .

La vente de ce verre a produit 5421 Francs qui, après paiement du conteneur, laisse un bénéfice de 3321 Francs à la ligue contre le CANCER.

Nous pouvons faire mieux !

- * Plus de verres dans les poubelles !

- * Plus de verre dans les décharges !

- * Plus de verre dans la nature !

REMPLISSEZ LE CONTENEUR...

SOYEZ AIMABLES D'EN LAISSER LES ABORDS PROPRES EN REMPORTANT VOS CAGEOTS ET CARTONS ... MERCI...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Séance du mardi 28/05/1991.

15 présents.

1 er point: ADHESION AU FUTUR DISTRICT " RHONE -CHARTREUSE DE PORTE"

MR LE MAIRE donne lecture du projet de statuts qui définissent :

1) les objectifs de cette nouvelle structure: développement économique et social, voirie, aide à la gestion, soutien aux personnes âgées.

2) les modalités de son administration (conseil districial), et la représentation des communes en son sein (2 délégués par commune)

3) les moyens budgétaires du district: fiscalité directe par transfert de ressources des communes adhérentes, produits des subventions et dotations, paiement de services rendus....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et estimant que le regroupement des moyens et des volontés est une solution pour relever le défi de l'avenir des zones rurales, décide d'adhérer au district par 14 voix pour et 1 abstention motivée par le fait que 2 communes du canton se retrouvent dans une autre structure...

Le Conseil Municipal, sur proposition de MR M. BONNARD, 1er adjoint désigne Mr DAVID - MAIRE - et MR DEGLISE - 2ème adjoint - comme délégués au Conseil de District. (13 Voix pour et 2 abstentions.)

2ème point: PROBLÈMES D ' EAU.

De nombreux conseillers font état du mécontentement des usagers devant l'aspect trouble de l'eau à certains moments.

Cet état de fait est dû à des dépôts de substances en suspension (tourbe ou oxyde de fer) dans les canalisations et réservoirs.

Cela n'altère en rien la potabilité de l'eau sur le plan bactériologique.

Pour pallier à cet inconvénient, il a été procédé à une vidange des réservoirs et canalisations et à leur nettoyage.

De plus, l'ingénieur D.D.A qui a conduit le projet a été consulté. Il va faire procéder à des analyses pour déterminer la nature exacte de ces substances, ce qui provoque leur présence dans l'eau (mise en service du puits) et nous indiquera la conduite à tenir à l'avenir.

3ème point: SERVICE COMMUNAL DE VOIRIE:

Mr Henri LOYNET qui en était chargé par convention cesse son activité pour prendre sa retraite. Le Conseil en prend acte et le remercie pour le travail effectué.

Il décide de poursuivre les contacts déjà pris afin de trouver 3 personnes ayant l'équipement nécessaire pour assurer un déneigement rapide.

Il prendra aussi ceux nécessaires pour trouver quelqu'un qui prendra en charge les travaux d'entretien de la voirie.

4ème POINT: QUESTIONS DIVERSES:

* Mise en place de la carte cantonale des sentiers de randonnées:

CH. CATCEL se voit confier la mission de trouver:

- l'emplacement le plus favorable,
- les moyens de cette mise en place,
- comment ces panneaux pourraient être complétés par d'autres informations utiles aux visiteurs,
- éventuellement un complément de financement (sponsoring).

* Accès à la maison de retraite:

Celui-ci sera balisé prochainement.

Il sera protégé par un stop

* Signalisation du hameau de Rix

Il sera demandé à la D.D.E.

S E A N C E D U C O N S E I L

M U N I C I P A L

D U

18 J U I N 1991

EXCUSES: MRS GIROUD et FOURNIER

1/ SECRETARIAT DE MAIRIE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation de MME GUYOT. Cette mutation a été demandée pour raisons familiales.

Après renseignements pris au CENTRE DE GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL de l'AIN, il s'avère qu'il convient de déclarer à ce même centre, la vacance d'emploi. Ceci dans un premier temps et dès que la nomination de MME GUYOT sera officielle .

Ensuite, il existe deux solutions:

- * Soit prendre une personne faisant déjà partie de la fonction publique
 - par voie de mutation
 - sur liste d'aptitude (secrétaire de mairie, rédacteur ou adjoint administratif)

- * Soit prendre une personne susceptible d'occuper ce poste
 - sous contrat pendant un an, la personne s'engageant durant cette année, à passer un des trois concours (sec.mairie, rédacteur ou adjoint)

TOUTE PERSONNE INTERESSEE PAR LE POSTE, DOIT SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT FIN JUIN, AFIN DE RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION.

2/ CONTRAT ENTRETIEN VOIERIE COMMUNALE

Suite à l'appel de candidatures lancé par voie de presse et affichage, deux propositions sont parvenues en mairie.

La décision du choix est renvoyée à plus tard, le temps de s'informer sur les conditions d'assurance requises pour ce type de prestations.

3/ TRAVAUX DE BATIMENTS

GENDARMERIE

A/ GARAGES: le permis de construire a été déposé par la SEMCODA et est en cours d'instruction

B/ 6ième LOGEMENT: Le projet sera étudié avec les responsables de la GENDARMERIE lors d'une réunion programmée le VENDREDI 21 JUIN 91 à 15H.

C/ Les responsables de la brigade demandent une réfection et un déplacement du grillage de cloture ainsi que de l'ouverture donnant accès dans la cour des bureaux. La commission des batiments se rend sur place le JEUDI 27 JUIN 91 à 17H.

4/ ECLAIRAGE INTERIEUR EGLISE

A la demande des responsables de la visite du bâtiment, 6 spots seront acquis pour assurer l'éclairage intérieur et la mise en valeur de l'abside (3000 F)

5/ VOIERIE

Deux murs de soutènement: montée de la Ville et ST MARTIN donnent des signes de faiblesse. Leur renforcement sera étudié.

La demande de panneaux signalant le passage de troupeaux formulée par MR et MME LAMBERT (ANSOLIN) sera étudiée en liaison avec la DDE.

6/ CONTRAT MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE

Les propositions avancées par la maison CERIG, fournisseur du matériel sont acceptées. (6000FRS/AN)

7/ DIVERS

Des gens non résidents sur la commune utilisent la décharge communale.
Une demande expresse sera transmise aux municipalités voisines pour que ces pratiques cessent.

MME GUYOT sera en congé du 9 AU 20 JUILLET et son remplacement sera assuré par MME BONNARD comme habituellement.

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de MR FOURNIER Henri concernant l'attribution des travaux d'entretien de voirie et l'élargissement des chemins ruraux.

Des conseillers s'étonnent du fait que des gravats de démolition aient pu être déversés le long de l'ancienne voie du tram, et reposent le problème de l'élimination des bidons qui proviennent de l'usine.

Dans le premier cas c'est l'urgence du problème à résoudre qui a fait choisir cette solution.

Dans le deuxième cas, malgré les recherches, aucune solution n'a été encore trouvée, aucun ferrailleur n'étant intéressé.



DU 14

AU 18

Août

LHUIS

VOGUE

MERCREDI 14:

BAL AVEC AMBIANCE SONO

ENTRÉE 20 F

JEUDI 15:

17 H LACHER DE BALLONS-1^{er} Prix: 1 VTT

21 H 30 FEU D'ARTIFICE SONORISÉ

BAL MUSETTE

AVEC **LES COPAINS DU BUGEY**

ENTRÉE 20 F

SAMEDI 17:

20 H.30 SPECTACLE EQUESTRE

BAL GRATUIT

AVEC **SONO V2000**

CONSEIL MUNICIPAL:

Séance du 23 juillet 1991.

Présents: 11.

Excusés : Mme RODET, Mrs BONNARD, FOURNIER, GIROUD.

1er POINT: URBANISME.

a) Le Conseil Municipal délibère pour instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones UA, UB, UX, NA, NAX définies au P.O.S.

Ce D.U.P permettra à la Commune d'être informée de toutes transactions foncières ou immobilières sur ces zones et de faire, le cas échéant, jouer son droit de préemption.

b) Le Conseil Municipal délibère pour passer une convention confiant à la D.D.E l'instruction des dossiers des permis de construire et de tous les autres actes d'urbanisme.

Cette décision est motivée par le fait que les services municipaux n'ont ni le temps ni la compétence suffisante pour assumer cette tâche.

2ème POINT: REGLEMENTATION DE LA NAVIGATION SUR LE RHONE.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'arrêté préfectoral réglementant cette circulation.

Il en confie une étude plus approfondie à MR Gilles GUILLERMIN.

3ème POINT: DISTRICT.

Pour que cette structure puisse se mettre en place, il faut dissoudre celles qui préexistaient et feraient double emploi.

Le Conseil Municipal délibère pour donner son accord à la dissolution du Syndicat de voirie cantonal et au S.I.V.O.M de la Chartreuse de Portes.

4ème POINT: ATELIER RELAIS.

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de l'expertise effectuée suite aux chutes de neige de Décembre 90 et du devis des réparations à entreprendre.

Le dossier est entre les mains des assurances et sera activé pour que ces travaux puissent se faire sans gêner la bonne marche de l'entreprise.

Le contrat de Crédit Bail mis au point par le notaire est entre les mains de l'entreprise pour étude, la signature définitive devant intervenir en Septembre. Mais les clauses financières sont immédiatement appliquées et les premiers versements, conformément au calendrier prévu, ont été effectués.

5ème POINT: TRAVAUX COMMUNAUX.

Cinq candidats ont répondu à l'appel lancé par la commune.

Les différents travaux seront, s'ils l'acceptent, répartis entre eux. (3 pour le déneigement et 2 pour l'entretien.)

6ème POINT: LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal délibère pour donner son accord au compromis de vente passé avec Mr BILLOUD pour l'achat de sa parcelle.

7ème POINT: DIVERS.

Le Conseil Municipal est informé de travaux de cloture entrepris sans permis de construire, et sur un chemin communal dans un cas.

Les contrevenants seront avisés pour régulariser leur situation.

Il prend connaissance de divers courriers:

- Mr Vuillerod Roger pour l'ouverture du chemin de la Goyette. Problème réglé par l'action des scouts que nous remercions.

- Mr Bourret Marcel pour l'élagage d'un noyer débordant sur sa propriété. Le problème sera réglé dans les meilleurs délais.

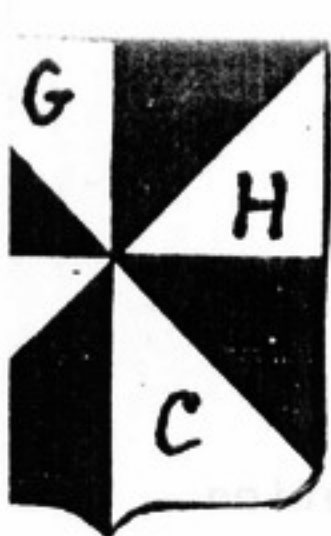
- Mr Garin Robert, Président de la société de chasse, pour informer la Commune des travaux d'élagage faits par les chasseurs. Le Conseil Municipal les remercie.

- Mr Peysson Julien se félicitant de la restauration du puits du GOLET.

- De l'association 4x4 sensation pour un passage sur la Commune, l'itinéraire devant être fixé avec l'agent O.N.F. Faute d'informations suffisantes le Conseil ne peut donner un avis favorable.

Le Conseil est informé de nouveaux projets concernant la Gendarmerie. Le dossier sera repris à la prochaine réunion.

Le Conseil est informé, pour avis, des candidatures au poste de secrétaire de Mairie.



" LE TEMPS DES VIGNERONS "

Samedi 10 Août 1991 à 15h00 salle polyvalente de Groslée.

L'expo sera ouverte du 10 au 18 Août de 15h00 à 20h00.

Le Groupe Historique du Canton de LHUIS a retenu cette année un thème consacré aux vignerons, à leurs travaux au cours des siècles.

Notre association a, depuis trois ans, recueilli une importante documentation comportant des éléments favorables à la construction d'une exposition.

Des cartes anciennes, des photos, des textes, des objets, des outils, du matériel agricole est exposé à la salle polyvalente et à l'extérieur.

Le visiteur, du plus jeune au plus âgé, saura apprécier à sa juste valeur tout ce savoir faire des générations de vignerons.

Ces vignerons du BUGÉY qui, par amour du métier, par la recherche, par l'expérience acquise au cours des ans, de génération en génération, ont amélioré un produit: LE VIN.

Le vin, produit de la terre et de l'esprit, interférence entre l'homme et la nature, est une véritable oeuvre d'art. Il est le suc de la terre que le labeur de générations de vignerons a su extraire.

L'histoire des vins du BUGÉY remonte à l'époque GALLO-ROMAINE. Les archives du XIV ième siècle de BRIORD, mentionnent la culture de la vigne comme importante dans la région.

D'après l'enquête de l'Intendant de BOURGOGNE, BOUCHU, en 1666, la culture de la vigne n'a pas progressé depuis quatre siècles, à part les vignobles monastiques.

Le vin reste un produit de luxe jusqu'à la révolution.

Lorsque l'on étudie la vie d'un pays, certaines conditions sont irréversibles et modifient considérablement l'économie de ce pays.

En tant que GROUPE HISTORIQUE, nous constatons ce que nous laisse le déroulement du film de la vie de nos concitoyens.

Les travers d'ancêtres ou les ambiguïtés d'une situation ne sont pas toujours faciles à révéler = les moeurs dérangent plus que les vieilles pierres, même si elles leur donnent une âme.

Les événements, les révolutions agricoles ont bouleversé la vie dans nos campagnes. Notre environnement se modifie au cours des ans, dans cette exposition d'anciennes cartes postales, des photos témoignent de cette mouvance du paysage, de cette désertification des campagnes.

Une " résurgence " semble apparaître parmi la population dans certains villages des associations se créent, motivent cette population, organisent des fêtes, des rencontres, des expositions, assurent ainsi d'une certaine manière la pérennité de ce patrimoine architectural et ethnologique.

Nous sommes dans une région qu'il faut protéger, afin qu'elle garde le charme de ce paysage au relief harmonieux, qu'elle garde le caractère de ces villages créés au cours des siècles et qui nous l'espérons conserveront leur âme.

Dans le contexte de ces manifestations que nous organisons, il nous semblait intéressant de confectionner un ouvrage; c'est un recueil: le vin, la vigne, les vignerons, nous les présentons à l'exposition.

A l'occasion de cette manifestation, LE GROUPE HISTORIQUE, heureux de vous accueillir, vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre association.

LE PRESIDENT

J.PEYSSON

L' ECHO DU NANT.
~~~~~

Une saison de plus écoulée, avec toujours des difficultés mais que l'on arrive à surmonter !

Notre Assemblée Générale du 29 JUIN nous apporta la séparation de Mademoiselle Martine BOURRET, qui depuis sept ans nous a tant apporté avec beaucoup de dévouement.

Avec le décès de MR BOURRET, sa tâche, tant familiale que professionnelle, se complique et ne lui laisse plus le temps nécessaire pour continuer d'assumer ses responsabilités au sein de notre société.

Nous l'assurons de notre compréhension et la remercions bien sincèrement pour tout ce qu'elle nous a appris.

Si nous n'avons pas de défections dans le groupe restant, nous pensons repartir en OCTOBRE.

Une autre organisation sera à mettre en place; si chacun fait preuve de bon sens et y met de la bonne volonté nous devrions arriver à quelque chose.

Merci à tous ceux qui tout au long de l'année nous ont adressé des dons...

Merci à notre public pour sa fidélité et sa présence nombreuse à nos productions: c'est le meilleur des encouragements pour nous..

Bonnes vacances à tous les musiciens (-- sans oublier de corriger les fausses notes --)

A bientôt pour une nouvelle saison !

**\$i Rallye surprise**  
**Touristique**

**Canton de LHUIS**

**28 Juillet 1991**

doté de nombreux prix



**DU 14**

**AU 18**

**Août**

# LHUIS

**MERCREDI 14 :**

**BAL AVEC AMBIANCE SONO**

ENTRÉE : 20 F.

**JEUDI 15 :**

17 H. LACHER DE BALLONS-1<sup>er</sup>. Prix: 1 VTT

21 H. 30 FEU D'ARTIFICE SONORISÉ

**BAL MUSETTE**

AVEC **LES COPAINS DU BUGUEY**

ENTRÉE : 20 F.

**SAMEDI 17 :**

20 H. 30 SPECTACLE EQUESTRE

**BAL GRATUIT**

AVEC **SONO V2000**

**V  
O  
G  
U  
E**





# COMITE DES FETES

## DE LHUIS

Le Comité des Fêtes de Lhuis à le plaisir de vous présenter le programme des festivités de ce 15 Août 1991.

Le Jeudi 15, l'après-midi, aura lieu un lâché de ballons, avec un Vélo Tout Terrain à gagner pour le propriétaire, du ballon qui aura atterri le plus loin de Lhuis et dont la carte aura été trouvée et renvoyée.

Le traditionnel feu d'artifice, gratuit, tiré de la tour, sera cette année encore sonorisé pour le plaisir de tous.

Le samedi soir, un spectacle haut en couleurs réjouira petits et grands qui pourront apprécier cascades et chevauchées.

Tarif des entrées:                      Adultes 40 F.  
                                                    8 / 15 ans 20 F.  
                                                    Moins de 8 ans : gratuit.

Parallèlement à ce spectacle qui se déroulera sur le terrain de rugby, un bal gratuit avec Sono V2000 sera assuré sur la place.

Bien-sûr, les forrains seront présents du mercredi soir au dimanche et trois bals agrémenteront les soirées.

Toute l'équipe du Comité vous souhaite un bon été et espère que vous viendrez vous distraire durant ces quelques jours de vogue.





Pourquoi être modeste ? Le Tennis-Club peut être content des résultats obtenus dans de nombreux domaines. Il est heureux de vous présenter ici son bilan :

**SUR LE PLAN SPORTIF :** A Belley, lors des championnats individuels de l'Ain, Marie-Hélène COLOMBIN ne s'est inclinée qu'en demi-finale chez les femmes et, chez les hommes, David ANTOINE a accédé à la finale de son tableau, manquant de peu sa qualification départementale pour Bourg. Tous deux ont réalisé au passage plusieurs performances intéressantes. Daniel BOUGAULT, dans le même championnat, en 3e. série, n'est tombé qu'au 3e. tour, contre mieux classé que lui.

Dans le championnat par équipes hommes l'équipe de LHUIS I, partie de la 4e. série, n'évoluant en 3e. série que pour la deuxième année, est sortie lère.

de sa poule, accédant ainsi à la deuxième série pour la saison prochaine.

Un parcours sans faute ( 5 rencontres, 5 victoires ) la classant 7e. du Département sur 74 équipes. Bravo à Daniel BOUGAULT pour ses qualités d'entraîneur-joueur et à ses équipiers : David ANTOINE, Régis MOYNE, Sylvain DE BONI, Manu de SOUSA, Thierry BUISSON et François MARECHAL. Les classements de tous ces joueurs vont monter après leurs nombreuses performances.

**SUR LE PLAN DES ANIMATIONS :** Le tournoi des jeunes du Club a vu, en Mai, les victoires de Jérôme GARIN ( sur son frère Sébastien ) chez les garçons, en finale, et de Christel DESCOLLONGES ( sur Marjorie PETRELLA ) chez les filles.

Le 2 Juin, 36 joueuses et joueurs ont passé une agréable journée de détente en participant au tournoi de doubles-mixtes, avec revanche des parties de tennis à la pétanque.

Le tournoi de ping-pong, le 30 Juin, a consacré Stéphane BARON pour la 3e. année consécutive et vu la victoire de Julie HUMBLLOT chez les féminines. 76 joueuses et joueurs au départ de ce tournoi.

Une monitrice et un moniteur, brevetés d'état tous les deux, ont animé deux stages offerts par le Club aux jeunes de l'école de tennis devenus... trop vieux pour être encore pris en charge par les 6 éducateurs débordés, tous les Mercredis, par le nombre de jeunes élèves. Deux journées complètes dont ils se disent fort satisfaits.

Ces mêmes moniteurs animent du 22 au 26 Juillet 3 stages de chacun 8 personnes, à raison de 2 heures par stage et par jour. 24 adultes et jeunes sur le chemin des progrès. La dernière semaine d'Aout, nouveaux stages dans les mêmes conditions, pour lesquels seulement quelques places restent disponibles. Réservés aux membres du Club. Se renseigner auprès des membres du bureau ou au secrétariat de la mairie.

**SUR LE PLAN FONCTIONNEMENT :** l'école de tennis reprendra dès la rentrée des classes avec ses nombreux participants. Un mur d'entraînement est en cours d'achèvement : sous peu, un grillage attendu empêchera aux balles trop aériennes d'atterrir dans les buis !

Pour les projets, la dernière grande manifestation sera notre tournoi intérieur ( 24-25 Aout et 31 Aout-1er. Septembre ) Nous ne dirons jamais assez que TOUS les membres du Club doivent y participer quelle que soit leur force : les meilleurs joueurs n'entreront dans la compétition qu'en cours de route et ainsi les parties seront équilibrées le mieux possible pour que tous s'amuse et puissent faire le point de leur niveau. Nous attendons la foule des grands jours pour applaudir les finales, le Dimanche 1er. Septembre. Une occasion pour tous de se mêler aux membres du Club.

Je ne remercierai pas, ici, un par un, tous ceux à qui le Club, par leur action et leur dévouement, doit la réussite de toutes ces manifestations. Ils savent que je compte sur eux, mais je sais que je peux le faire.

Depuis six ans déjà !

président





DIRECTION DE LA POSTE DE L'AIN

COMMUNIQUE DE LA POSTE

POUR PERMETTRE la distribution de toute correspondance non recommandée même volumineuse (journaux, paquets, revues)

POUR PROTEGER le courrier contre les intempéries

POUR EVITER les vols du courrier

POUR QUE VOTRE PREPOSE ne soit plus victime des morsures de chiens

PAS DE PROBLEME LA POSTE EST LA

en vous conseillant l'installation d'une BOITE AUX LETTRES NORMALISEE en bordure votre propriété (portail, mur de clôture, etc...). Cette boîte est d'ailleurs obligatoire pour toute construction ayant nécessité l'obtention d'un permis de construire après 1979.

VOYEZ VOTRE RECEVEUR OU VOTRE PREPOSE

pour toutes indications utiles.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SYNDICAT D'INITIATIVE  
DU CANTON DE LHUIS

TOUS LES JOURS  
SAUF LE LUNDI....

DE 10H30 ..... A ..... 12H00  
ET 15H30 ..... A ..... 19H00

(ROUTE D'INNIHONT. DEVANT LA FONTAINE)





LA ROUTE DU BUGEY



à Ihuis

